

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire  
 Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)  
 Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire  
 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 29 juin à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SOLFERINO (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
 Date de la convocation : 23 juin 2022

**Étaient Présents en présentiel** : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. FORET Thierry**, **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de **Mme BREQUE Claudie**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme WEBER Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **Mme BEAUMONT Patricia** et de **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GLEYZE Jean-Luc** et de **M. DECLERCQ Cyrille**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SAINTORENS Denis**

**Étaient Présents en visioconférence** : **Mme LE YONDRE Nathalie** portant pouvoirs de **Mme DESMOULIN Karine** et de **M. DELUGA François**, **M. GILLE Hervé**, **M. PAIN Cédric**, **Mme MARIE Lucie**, **M. VAYSSE Ludovic**, **M. TULARS Bernard**, **M. SARTRE Philippe**, **M. MARTINEZ Manuel** portant pouvoir de **Mme LARRUE Marie**

**Absents excusés (pouvoirs)** : **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **Mme ARDOUIN Aimée** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à **M. MARTINEZ Manuel**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à **M. BACHE Alain**, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **Mme LE YONDRE Nathalie**

**Absents** : **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **M. CARRERE Paul** (excusé), **M. PAPADATO Patrick** (excusé), **M. BLANC SIMON Jean-Luc**, **M. DURRIEU Michel**, **M. TAUZIN Arnaud**, **M. BOUFFIN Yann**, **M. LASSALE Jean-claude**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**

## FINANCES

### Décision Modificative n° 1 BUDGET ANNEXE ET BUDGET PRINCIPAL

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparait nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur les différents budgets (budgets annexes 81890, et 81891 et budget principal 81800).

#### I - BUDGET ANNEXE -ACTIVITES SOUMISES A TVA (B 81890)

##### Cession d'immobilisation : régularisation d'écriture d'ouverture de crédit

NATURE	LIBELLE	MONTANT RECETTES
775	Produits des cessions des immobilisations	- 3 800,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	+ 3800.00

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
023 virement à la section d'investissement	- 3 800	021 virement de la section d'investissement	- 3 800
60632	3 800	024 produit des cessions	3 800

		d'immobilisation	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**Travaux faits en régie base nautique**

Les crédits relatifs aux travaux de mise aux normes de la base nautique de la MNBA ont été ouverts en totalité en investissement, alors qu'une partie des travaux est réalisée en régie. Il convient d'ouvrir les crédits correspondants

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Chap 022 dépenses imprévues	- 1 000	040 (c/ 2181) opération d'ordre de transfert entre section	5 000
Chap 011 (c/ 60628)	1 000	C/2181	-5 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
RECETTES		RECETTES	
042 (c/722) opération d'ordre de transfert entre section	5 000		
c/70632	- 5 000		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

L'assemblée délibérante peut prévoir tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour dépenses imprévues. Cette procédure permet à l'exécutif d'effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une même section. Dans ce cadre, il est proposé les virements de crédits suivants

**Virement de crédits au regard de l'augmentation du coût du matériel nautique (remorque)**

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Chapitre 020 dépenses imprévues	- 400	
Compte 2188 (833)		400
<b>TOTAL</b>	<b>- 400</b>	<b>+ 400</b>

**Ouverture de crédits pour les travaux d'évacuation à la brasserie, initialement prévus sur le budget principal**

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Chapitre 020 dépenses imprévues	-2 600	
Opération 259		2 600
Compte 2318 (833)		
<b>TOTAL</b>	<b>-2 600</b>	<b>+ 2 600</b>

## II BUDGET PRINCIPAL (B 81800)

### Virement de crédits d'investissement pour solder l'opération 245

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Chapitre 020 dépenses imprévues	-19	
Opération 245 (2031 831)		+ 19

### Virement de crédits de fonctionnement

NATURE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6288	33	Autres services extérieurs	- 11 500,00	
6574	33	Subvention de fonctionnement associations et autres		+ 11 500

### Ouverture de crédits pour les travaux d'accessibilité de la MNBA

Les crédits relatifs aux travaux d'accessibilité n'ont pas pu être ouverts au budget primitif, en raison d'incertitude quant au plan de financement de l'opération.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
chapitre	Montant	compte	Montant
Chapitre 020 dépenses imprévues	- 29 000		
Opération n°261		1322	34 400
c/2313 833	+ 103 200	1323	34 400
Opération 259 (basculée sur le BA 81890°)	-5 400		
<b>TOTAL</b>	<b>68 800</b>		<b>68 800</b>

### Sortie de biens figurant à l'actif :

#### Atelier des produits résineux Luxey

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
041	204412	541 006.01	041	21318	541 006.01
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>			<b>0</b>

#### Espace Pins Luxey

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
041	204412	38 599.14	041	21318	38 599.14

<b>TOTAL</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
--------------	----------	--	--	----------

**Intégration d'une immobilisation : don d'un perrissore d'une valeur estimée de 2 000 €**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
041	2168	2000	041	10251	2000

### **Intégration des frais d'étude**

En application de l'instruction budgétaire et comptable, il y a lieu d'intégrer aux travaux et aux acquisitions qui leur sont liés, les frais d'étude. Le respect de ce schéma comptable permet en outre de transférer ces charges dans le champ de dépenses d'investissement liés au FCTVA. Ainsi les frais d'étude sont virés au compte d'immobilisation corporelle (compte 21), ou au compte d'immobilisation en cours (compte 23) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projets sont entrepris, ou lorsque les acquisitions sont effectives.

Le montant des frais d'étude concernés s'élève à 95 857.35 €.

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
041	21318	54 743.08	041	2031	54 743.08
041	2313	41 114.27	041	2031	41 114.27
<b>TOTAL</b>		<b>95 857.35</b>	<b>TOTAL</b>		<b>95 857.35</b>

### **III BUDGET ANNEXE ACTIVITES COMMERCIALES (B 81891)**

Les dispositions prévues par le CGCT selon lesquelles constituent des dépenses obligatoires les dotations aux amortissements des immeubles productifs de revenus trouvent à s'appliquer sur le Budget annexe activités commerciales.

Il convient donc de prévoir les inscriptions budgétaires suivantes à la demande du trésorier, en vue de régulariser notre situation comptable

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
042	6811	5 200.90	040	28138	5 200.90

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
042	777	2 890.44	040	13912	1 454.24
70	701	2310.46	040	13913	1 436.20
			23	2313	2 310.46
<b>TOTAL</b>		<b>5 200.90</b>			<b>5 200.90</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative, pour l'ensemble des budgets
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 4 juillet 2022

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte